



DECLARATION DES ÉLUS CGT EDUC'ACTION A LA CAPA AVANCEMENT D'ÉCHELON DES CERTIFIES ET AE DU 15 DECEMBRE 2014

La CGT Éduc'action constate qu'en cette rentrée 2014 la situation sociale et économique reste inquiétante et aucune mesure significative n'a encore été prise en direction des salarié-es ; pouvoir d'achat en berne, salaires bloqués, conditions de travail dégradées restent malheureusement dans le paysage. La CGT ne peut pas se satisfaire de la logique du Pacte d'Austérité avec ses déclinaisons et exprime son désaccord face à la reconduction d'une politique de réduction des dépenses publiques.

Dans l'Éducation, le mécontentement est au rendez-vous :

- éducation prioritaire à moyens constants
- maintien du concept du socle commun, du Livret Personnel de Compétences,
- rythmes scolaires mal pensés et mal appliqués
- poursuite de la réforme du lycée,
- maintien du Service Minimum d'Accueil.
- redéfinition des obligations de service des enseignants du second degré n'accordant pas de véritable décharge horaires d'enseignement au regard des missions qui leur incombent...

Autant de sujets pour lesquels les personnels se sont déjà largement mobilisés et se mobilisent encore pour exprimer leur désaccord. Le sort des lycées ZEP et APV reste flou, informations et rumeurs circulent sans apporter de réponse aux équipes des établissements concernés. Personne ne peut dire clairement comment s'organiseront les services des enseignants, les bonifications indiciaires et de barème dans les années à venir. Des mobilisations sont en cours avec un appel à la grève de la CGT Educ'action pour le 17 décembre prochain !

Comme nous l'avons déclaré lors des dernières C.A.P.A de promotion, nous pensons que les notations administratives et pédagogiques conservent un caractère subjectif, quelles que soient les précautions prises lors de leur attribution. En conséquence, les avancements d'échelon ne peuvent être équitables pour tous.

Déjà, des inspections régulières doivent pouvoir être diligentées de telle sorte que leurs fréquences ne puissent pas porter préjudice au déroulement de carrière de l'agent concerné.

De plus, nous contestons les modalités de modification des notes pédagogiques des certifié-es dans l'académie. Le vieillissement de la note pédagogique pour les collègues dont la dernière inspection remonte à 6 années n'est pas satisfaisant : d'une part, ce vieillissement n'intervient qu'une fois alors que des collègues peuvent rester plus de 10 ans sans être inspecté-es, d'autre part les IPR peuvent refuser ce vieillissement à des collègues qu'ils n'ont pourtant pas inspecté-es depuis 5 ans. Dans le meilleur des cas, les collègues se voient éventuellement attribuer une note augmentée mais n'en sont pas informés par une notification explicative. Plus ennuyeux, certains auraient pu être éligibles à un vieillissement de note, mais se voient refuser cette possibilité par leur inspecteur sans que ce dernier motive sa décision. N'étant pas informés, ils n'ont aucune possibilité de recours.

Des dispositifs de vieillissement clairs et pérennes, permettant que les collègues ne soient pas victimes du manque d'inspections, existent dans d'autres académies comme celle de Bordeaux et au sein même de l'académie de Versailles pour le corps des PLP. Nous demandons que les certifié-es de l'académie puissent en bénéficier.

De même, nous nous élevons contre le principe d'augmentation de la note pédagogique des collègues au regard des tâches périphériques qu'ils ont pu effectuer. Il s'agit d'une rupture évidente d'égalité, ces collègues ayant eu la « chance » d'être choisis par la hiérarchie, sur des critères plus qu'opaques ! Si les corps d'inspection ne procèdent pas de la même façon par discipline, cela est source d'injustice et de traitement inégalitaire.

En outre, nous demandons que les reliquats puissent bénéficier exclusivement à nos collègues promouvables au 11^{ème} échelon. Ainsi, pourront-ils bénéficier d'un départ en retraite avec un calcul de leur pension basé sur l'indice terminal de leur grade.

Par ailleurs, nous réaffirmons notre attachement à la qualification collective des personnels, au traitement égalitaire des carrières, et notre opposition à toute mesure d'individualisation.

Nous revendiquons une carrière basée sur 30 ans, pour tous les titulaires, avec 14 échelons dont les premiers seraient accélérés, ce qui permettrait la suppression de la hors classe. Dans l'immédiat, nous nous opposons à toute création de nouveaux grades dans quel que corps que ce soit.

Nous nous opposons à la "carrière au mérite", aux primes individualisées et à la multiplication des heures supplémentaires. Nous demandons une refonte des grilles de salaires et la revalorisation du point d'indice. Le dispositif GIPA mis en œuvre par le Ministère de la Fonction publique est loin de compenser les pertes de pouvoir d'achat subies depuis plus de vingt ans. De plus, une éventuelle promotion obtenue, dans la période de référence, est prise en compte dans ce rattrapage. Nous dénonçons ce mode de calcul.

Par ailleurs la CGT Educ'action revendique une augmentation immédiate de 400 euros soit 90 points d'indice pour tous les personnels.

Les Élus CAPA de la CGT-Éduc'action
Michaël Marcilloux, Véronique Josien